



SCIENTES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT

Ce Baccalauréat technologique S.T.A.V. propose 4 Espaces d'Initiative Locale (ou spécialités) au choix :

E.I.L. 1 : Aménagement et Valorisation des Espaces
E.I.L. 2 : La Production Agricole
E.I.L. 3 : Les Services en Milieu Rural
E.I.L. 4 : Transformation des Produits Alimentaires

I. – ARCHITECTURE DE LA FORMATION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture est divisé en **dix modules** regroupant les enseignements obligatoires suivants :

NOM	ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	DISCIPLINE/CONTENU
M1	La langue française, les littératures et autres modes d'expression	Français – (Textes du 17 ^e au 21 ^e siècle) Education Socio-Culturelle
M2	Langue vivante 1 et civilisations étrangères	Anglais – Travaux diversifiés d'expression écrite et orale – textes, photos, vidéo, etc -
M3	Education physique et sportive - Santé	E.P.S. Biologie - Ecologie
M4	Mathématiques et T.I.M.	Mathématiques Technologie – Informatique – Multimédia

NOM	ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	DISCIPLINE/CONTENU
M5	L'homme et le monde contemporain	Education Socio-Culturelle - Philosophie Histoire Géographie
M6	Espaces, Territoires, Société	Sciences Economiques et Sociales, les Industries, l'Europe, les Services, les Aménagements, l'Agriculture (systèmes et facteurs de production)...
M7	Le Fait Alimentaire	Sciences Economiques et Sociales : I.A.A., consumérisme, évolution... Etude de productions : conduite, filière... Santé, Aspects sanitaires... Sciences et Techn. Equipements
M8	Gestion du Vivant et des Ressources	Biologie-Ecologie : génétique, microbiologie, évolution et classification des systèmes vivants. Sciences et Techniques : Zootechnie (fonction de l'animal dans les agrosystèmes : digestion, biomasse...) Agronomie (le sol, les végétaux...) Chaînes et Réseaux trophiques, Biodiversité, Bioéthique et Gestion intégrée.
M9	Matière et Energie	Physique et Chimie Sciences et Techniques des Equipements
M10 Espace d'Initiative Locale (Choix entre les 4 E.I.L. ci-contre)	E.I.L. 1 – Aménagement du Territoire et Valorisation des Espaces	Sciences et Techniques des Aménagements : mise en place, analyse, connaissance des acteurs et des végétaux... Sciences et Techniques des Equipements, Suivi de chantiers...
	E.I.L. 2 – Production Agricole	Agronomie et Phytotechnie Zootechnie Sciences et Techniques des Equipements Etude complète d'une production animale et végétale
	E.I.L. 3 – Les Services en Milieu Rural	Etude d'activités de services dans leurs territoires : marché, historique... Analyse des activités en tenant compte des évolutions, des demandes, de l'environnement économique, culturel...
	E.I.L. 4 – Transformation des Produits Alimentaires	Etude d'activités de productions : techniques, filière... Impacts de la production sur le territoire, sur la consommation et sur la qualité.

Si vous êtes déjà titulaire d'un Baccalauréat Général ou d'une autre série du Baccalauréat Technologique, vous pouvez être dispensé(e) des matières d'enseignements généraux (M1 à M5). D'autre part, le passage des matières d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (M3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé :

- pour les candidats préparant le Baccalauréat Technologique sur 2 ans :
 - d'**une épreuve** anticipée en **fin de première année**,
 - de **huit épreuves** en **fin de deuxième année**.

- pour les candidats préparant le Baccalauréat Technologique sur 1 an :
 - de la **totalité des épreuves** (de 1^{ère} et 2^{ème} année) : 9 au total.

- Voir page suivante la répartition de ces épreuves -

EPREUVES OBLIGATOIRES	Nature	Durée	Coefficient
E1 La langue française, littérature et autres modes d'expression	Ecrite	3 h 00	4
E2 Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Orale	0 h 20	3
E3 Education physique et sportive	Pratique	Variable	3
E4 Mathématiques et traitement de données	Ecrite	2 h 00	4
E5 Philosophie	Ecrite	2 h 00	2
E6 Sciences humaines	Ecrite	4 h 00	6
E7 Sciences du vivant	Ecrite	2 h 00	6
E8 Sciences de la matière	Ecrite	2 h 00	3
E9 Technologies	Orale	0 h 30	8

EPREUVE FACULTATIVE	Nature	Durée	Coefficient
Langue vivante	Orale	0 h 20	/

A la fin des épreuves, en cas de note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10/20, en fin des épreuves obligatoires, les candidat(e)s de la formation à distance peuvent reprendre, à l'oral pour le **rattrapage, 2 épreuves au choix** parmi les épreuves E°4, E°5, E°6 et E°7.

II. - CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des **5 sessions** suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 que vous avez obtenues. Pour l'épreuve E°1 (épreuve anticipée), vous pouvez conserver la note même inférieure à 10/20 si vous repassez l'examen l'année suivant l'échec.

Vous ne subissez alors que les autres épreuves (les notes obtenues au rattrapage ne peuvent être conservées).

Le renoncement à un bénéfice de notes lors d'une session est définitif et seules les notes obtenues ultérieurement sont prises en compte pour l'attribution du diplôme.

A chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves nouvellement subies.

Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Baccalauréat Technologique.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

